

# La chronique du CESA

## 24 août 1984, un nom de parrain est attribué aux bases

*Un lieu de mémoire pour nourrir l'identité de l'aviateur*

Dès le début du xx<sup>e</sup> siècle, certaines bases aériennes décident de baptiser leur site du nom d'un aviateur émérite. Les aviateurs souhaitent rendre hommage à des héros de guerre qui ont su faire preuve d'un sens aigu du sacrifice, mais aussi rendre moins administratif l'intitulé de leur base aérienne. Ils s'approprient ainsi leurs lieux de vie à travers des figures historiques qui donnent du sens à leur mission tels que Georges Guynemer (BA 102 Dijon), Antoine de Saint-Exupéry (BA 113 Saint-Dizier) ou Roland Garros (ancienne BA 156 Bizerte).



Adjudant Jean Gémot,  
parrain de Rochefort

DR

### Officialisation administrative : la circulaire de 1984

La circulaire n° 2932/DEF/EMAA/3/OP du 24 août 1984 officialise cette pratique et l'ensemble des sites « air » français peuvent proposer la liste des parrains auxquels ils s'identifient le plus. Elle légitime l'attribution d'un nom dit « de tradition » aux bases aériennes, destiné à être accolé au numéro de la base et à sa localisation. Ce patronyme est celui d'un aviateur « mort pour la France » ou « décédé en service aérien commandé » qui devient le « parrain » du site « air ». Cette attribution, qui ne peut bénéficier qu'aux bases aériennes « à l'exclusion de tout autre établissement militaire de l'armée de l'air », est strictement réglementée par la circulaire, qui stipule que « pour homologation trois noms doivent être proposés classés par ordre de préférence avec les raisons motivant ce choix ». Les bases aériennes ont alors pu déposer leurs demandes auprès du conseil chargé de les étudier, « accompagnées de préférence d'un dossier le plus complet possible sur la carrière de chacun des aviateurs choisis ». En revanche, la décision est prise en dernier ressort par le ministre de la Défense. De manière générale, les bases aériennes ont proposé des aviateurs qui avaient un lien fort avec leur site, qu'ils y aient fait leurs classes, qu'ils y aient travaillé, qu'ils l'aient dirigé ou qu'ils soient morts à proximité.



Cdt François Tulasne

DR

### Perpétuer un esprit « aviateur »

Pour l'« intronisation » du parrain de la base, le personnel du site est réuni sous les ordres du commandant de base pour une cérémonie de baptême. Ensuite, chaque année, la base aérienne commémore la disparition de son parrain ainsi que les faits marquants de sa carrière lors d'une cérémonie de grande ampleur. Par l'intermédiaire de ces cérémonies, de stèles ou de plaques commémoratives, le parrain symbolise un lieu de mémoire et échappe ainsi à l'oubli. La collectivité « air » réinvestit le héros de l'aviation « de son affect et de ses émotions » et s'y identifie, ravivant la flamme de son adhésion à l'armée de l'air et à ses missions. Ainsi, les parrains des bases aériennes contribuent à perpétuer la tradition de l'armée de l'air tout en véhiculant un exemple de courage à travers des générations successives et des familles d'aviateurs. La BA 921 de Taverny était parrainée par les frères Mahé, héros des Forces aériennes françaises libres et résistants. De même, la BA 705 de Tours est parrainée par le lieutenant-colonel Louis Mailloux, mais aussi par les commandants François et Jean Tulasne (père et fils), le premier, aviateur en 1914-1918 – qui avait déjà donné son nom en 1929 à la caserne du 31<sup>e</sup> régiment d'aviation –, et le second, commandant du « Normandie-Niemen ».



Cdt Jean Tulasne

DR

Sous la direction du capitaine Aurélien Poilbout, chargé de mission au CESA  
Sergent-chef Fanny Boyer, rédactrice au CESA

Centre d'études stratégiques aérospatiales – Section rédaction

1 place Joffre 75700 Paris SP 07 – Tél : 01 44 42 80 81

cesa@armeedelair.com

